

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2015

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente, puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Renouvellement des contrats gaz :

Les contrats de fourniture de gaz naturel de la Mairie et du gymnase arrivent à échéance le 1^{er} décembre, le conseil municipal retient EDF pour leur renouvellement et autorise le maire à signer les contrats correspondants.

Décision modificative des budgets :

Le conseil municipal approuve quelques modifications budgétaires :

- au budget général notamment pour le paiement de travaux de voirie rue Michelet, de trottoirs rue Leclerc, le revêtement de sol du centre périscolaire ainsi que le solde des travaux de la place Calmette
- au budget eau pour le paiement d'annonces légales relatives à la délégation de service public de l'eau

Inscription d'objets au titre des monuments historiques :

Il demande l'inscription des 2 reliquaires et des 2 tables crédences à l'ordre du jour de la commission départementale des objets mobiliers de la Haute-Saône.

Demandes de subventions :

Dans le cadre de la restauration des 2 reliquaires et des 2 tables crédence de l'Eglise, le conseil municipal décide de solliciter une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône.

Des travaux d'aménagement de la rue Paul Morel vont être envisagés. Le conseil décide de demander l'aide financière du Conseil Départemental au titre des amendes de police et des bordures de trottoirs.

Il sollicite également une subvention à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental pour un remplacement de conduites d'eau dans cette même rue.

Création d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} Classe :

Le conseil municipal autorise le maire à créer un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe, dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, à temps complet au 1^{er} janvier 2016 et l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Prévention des risques professionnels et création de la fonctions d'assistant de prévention :

Le conseil municipal décide d'engager la commune dans une démarche de

prévention des risques professionnels et à ce titre, il créé la fonction d'Assistant de prévention qui sera confiée à un des agents de la collectivité après suivi d'une formation continue obligatoire.

Transfert de l'exercice de la compétence IRVE au SIED :

Considérant que le SIED 70 engage un programme départemental de déploiement d'IRVE « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables » à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Le conseil municipal :

- **approuve** le transfert de la compétence «IRVE » au SIED 70 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- **Adopte** les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence définies par délibération n°1 du Comité du SIED 70 en date du 12 septembre 2015.
- **S'engage** à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.
- **S'engage** à faire exercer par les agents municipaux les maintenances de premiers niveaux.
- **Autorise** le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

Aménagement esthétique du réseau d'électricité :

Une prévision d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité rue Paul Morel est en cours.

Le conseil municipal mandate le syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) pour procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet sommaire présenté et d'autre part pour l'établissement du dossier de demande de subventions. Il souhaite que les travaux commencent en juillet 2016.

Pouvoirs délégués

Le maire informe le conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, à laquelle il n'a pas été fait d'objection.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 28 novembre 2015 par Nous, Alain BOUDOT, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE
Le Maire

A. BOUDOT

